



Préconisations, aides à la labellisation Tourisme et Handicap



■ Outils adaptés

Des documents et des outils adaptés sont appréciés des personnes en situation de handicap. Ils ne sont pas forcément obligatoires pour obtenir le label Tourisme et Handicap mais ils leur facilitent la vie et ne sont pas compliqués à réaliser.

• **Pour les personnes déficientes visuelles :**

- Des documents lisibles **en gros caractères** utiles pour toutes personnes, handicapées ou non (documents sur la structure, numéro de téléphone à afficher, signalétique, menus d'un restaurant, toutes informations utiles...) : police Arial, taille 18, interlignes de 1,5, sans caractères gras, soulignés ou en italique, mise en page simple, caractères noirs sur fond blanc.

- Des documents **en braille** (documents sur la structure, numéro de téléphone à afficher, menus d'un restaurant, toutes informations utiles...).

- **Des supports auditifs** sont appréciés également (sous la forme de CD, d'audio-guide ou de fichiers MP3 par exemple), notamment pour tous les sites de visite ou pour présenter la structure.

- **La présentation orale** des œuvres par un guide ou la fourniture d'un **support audio** compensent l'impossibilité de visites tactiles.

• **Pour les personnes déficientes auditives :**

- La mise à disposition **de papier et de stylo** pour communiquer avec elles.

- Une **boucle magnétique** : leur permettant d'entendre les sons pour les personnes équipées d'un appareil amplificateur.

- L'apprentissage de quelques mots en **Langue des Signes Française**.

- Présence d'un **fax, d'un minitel-dialogue ou d'un accès Internet** : pour leur permettre de s'informer sur les prestations et pour communiquer.

- Fournir **des documents et des descriptifs précis** de la structure et des prestations.

• **Pour les personnes déficientes mentales :**

- Une signalétique et des documents **simples et compréhensibles**.

• **Pour les personnes déficientes motrices :**

- En cas d'impraticabilité majeure du site (historique, géographique...), **un dispositif compensatoire de visite** peut être mis en place (une documentation spécifique, une reconstitution d'œuvres en un site accessible...)

■ Aménagements spécifiques

Certains aménagements ci-dessous ne sont pas décrits dans les cahiers des charges Tourisme et Handicap mais facilitent la vie des personnes en situation de handicap.

• **Pour les personnes déficientes visuelles et pour les personnes déficientes mentales :**

- La mise en place de plaques de cuisson vitro-céramiques digitales et de tous appareils fonctionnant avec des touches digitales est fortement déconseillée. Cela est un critère éliminatoire pour l'obtention du label pour ces déficiences. En effet, ces personnes ne peuvent utiliser ces appareils. Privilégier **des appareils avec des boutons en relief** et avec un repère tactile pour la position 0 : ou rajouter sur les boutons du « cerne relief ».

- Attention aux télévisions encastrées dans le mur et dont les rebords dépassent : ils constituent un danger pour les personnes déficientes visuelles et mentales. Attention à tout objet ou meuble présentant des dangers de part leur emplacement ou leur forme.

- Prévoir **des meubles de rangement facile d'utilisation**, que l'on peut ouvrir et refermer facilement.

CONTACTS UTILES :

- **Transcription en braille et formation au guidage des personnes handicapées visuelles** : Association C.L.I.S.S.A.A Voir et Agir (Culture, Loisirs, Insertion Sociale, Sport pour et avec Aveugles et Amblyopes) - 39, rue Félix Thomas 44000 Nantes – Tél : 02.51.86.23.67

- **Création de supports auditifs pour personnes déficientes visuelles** : Bibliothèque Sonore Association des Donneurs de Voix - 24, Quai Fosse 44000 Nantes – Tél : 02 40 73 48 44